



Communiqué

Pour diffusion immédiate

GRÈVE DES POSTES ET L'ÉLECTION 2025 :

La municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tient à informer ses citoyens

Saint-Aimé-des-Lacs, le vendredi 10 octobre 2025, La Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tient à informer les électeurs aux adresses ci-dessous qu'ils ne recevront pas de documents à leur résidence en raison de la grève de Postes Canada.

Ces adresses sont les suivantes :

route 138	chemin Fortin	chemin du Roc
rang 2 ^e	chemin de la Montagne	rang Saint-Charles
chemin de l'Anse	chemin de la Paix	chemin Savard
chemin des Brûlés	chemin du Pied-des-Monts	rue Thivierge
chemin des Cèdres	chemin de la Pointe	chemin du Tilleul
chemin des colons	chemin Richard	chemin Tremblay
chemin des Trembles	chemin Trudel	Du 268 au 337 rue Principale

Si vous désirez vérifier si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, trois options s'offrent à vous. Vous pouvez téléphoner au 418 439-2229 ou procéder par courriel à l'adresse : info@saintaimedeslacs.ca ou vous pouvez vous présenter au bureau municipal du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h à 16 h.

La Commission de révision

Nous rappelons à tous les citoyens de Saint-Aimé-des-Lacs qui désirent inscrire ou modifier leur inscription, la Commission de révision siégera comme prévu le 15 octobre entre 17 h à 20 h et le 20 octobre de 10 h à 13 h 00 au bureau municipal situé au 118, rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs.

Pour voter

La journée du vote par anticipation aura lieu le **dimanche 26 octobre de 12 h à 20 h** au Centre Aimélaquois alors que le scrutin pour le vote régulier se déroulera quant à lui le **dimanche 2 novembre de 10 h à 20 h 00** au Centre Aimélaquois également.

La Présidente d'élection tient à rappeler que pour exercer votre droit de vote, vous n'avez pas besoin d'avoir en main le document habituel provenant de la municipalité et distribué par la Poste, mais vous devez apporter l'une des pièces d'identité acceptées.

Pour les personnes incapables de se déplacer pour des raisons de santé, nous rappelons qu'il est possible pour ces électeurs de voter à condition qu'ils en fassent la demande auprès de la Présidente d'élection au plus tard le 20 octobre 2025. Si vous êtes un électeur admissible, une équipe de vote viendra alors à votre domicile et vous pourrez exercer votre droit de vote.

Nous invitons les citoyens à consulter notre site internet sous l'onglet élections 2025 pour obtenir de l'information sur la présente élection.

-30-

Information :

Lise Lapointe
Présidente d'élection
118, rue Principale
Saint-Aimé-des-Lacs
418 439-2229
dg@saintaimedeslacs.ca